

Service Co hébergement



L'OFFICE64 a déployé le dispositif de Co hébergement au pays basque, au sein de son parc social sous-occupé. Ce dispositif se veut être une solution de logement temporaire à destination des jeunes. Il permet à nos locataires de plus de 60 ans, de proposer une chambre disponible de leur logement, à un jeune de moins de 30 ans.

Un dispositif novateur au service d'une problématique de territoire

En 2023, l'OFFICE64 de l'Habitat et le CROUS Nouvelle Aquitaine, se sont alliés en 2023 pour proposer aux locataires de plus de 60 ans d'accueillir dans une chambre disponible de leur logement, un étudiant de moins de 30 ans pour l'aider à se loger.

Depuis juin 2024, avec la mise en place d'une nouvelle démarche partenariale, ce dispositif a évolué et il s'adresse désormais plus largement aux jeunes de - 30 ans (étudiants, alternants, apprentis, stagiaires, jeunes saisonniers, jeunes travailleurs, ...).

Ces partenariats reposent sur la volonté de différents acteurs, soucieux d'apporter des solutions au logement des jeunes sur notre territoire, de collaborer pour trouver des solutions.

Notre dispositif de Co hébergement offre des chambres adaptées aux jeunes, à proximité de leur lieu d'étude ou de travail, et favorise la convivialité et l'échange entre les générations.

Grâce à l'enthousiasme de nos locataires, le Co hébergement nous a permis de trouver des solutions pour les étudiants à hauteur de 731 nuitées. Cette réussite collective témoigne de l'impact de cette initiative sur notre territoire.

Un dispositif sécurisé et sécurisant

La **loi Elan** a créé un contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire pour inciter les locataires de 60 ans et plus à sous-louer une chambre dans leur logement à des jeunes de moins de 30 ans.

Le principe est simple : mettre en contact une personne de 60 ans et plus avec un jeune de moins 30 ans, pour cohabiter dans un esprit solidaire. L'hébergement du jeune se fait en contrepartie d'une indemnité financière modeste.

Chaque cohabitation est supervisée par la chargée de mission de l'OFFICE64, qui accompagne la mise en place des binômes.

Depuis 2018, le dispositif est défini par la Loi Elan : la relation entre le sénior et le jeune est solidement encadrée juridiquement par le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Quelques chiffres

Données 31/07/24

Depuis août 2023, nous avons réalisé **14** binômes

6 locataires accueillants

10 étudiants accueillis

731 nuitées

Objectifs du Co hébergement

- Rompre l'isolement ou la solitude des locataires de l'OFFICE64, être solidaire avec un jeune et obtenir un revenu complémentaire.
- Permettre aux jeunes de - 30 ans de limiter les coûts du poste logement, partager des moments du quotidien avec un sénior.

La mise en relation des locataires accueillants avec les jeunes, se déroule en 4 phases

01. Visite chez le(a) locataire accueillant(e)

Parce que chaque personne est différente, la chargée de mission de l'OFFICE64 se déplace chez le(a) locataire accueillant pour comprendre son besoin et ses attentes et vérifier les conditions d'accueil du logement. Une rencontre est également organisée entre la chargée de mission de l'OFFICE64 et le(a) jeune demandeur(se).

02. Rencontre entre le(a) locataire accueillant(e) et le(a) jeune

L'OFFICE64 met en relation le(a) jeune demandeur(se) et le(a) locataire accueillant(e). Un rendez-vous est pris au domicile du locataire accueillant. Cette rencontre permet de confirmer - ou non - le désir de cohabiter ensemble pour une période définie d'un commun accord et d'établir les règles de vie au quotidien (charte du bien vivre ensemble).

03. Emménagement

Si la rencontre avec le(a) jeune demandeur(se) est positive, la cohabitation peut débuter. Chacun signe le contrat de cohabitation, la charte, s'engage à respecter les éléments de la charte du bien vivre ensemble et un état des lieux d'entrée est réalisé.

04. Suivi du binôme:

Tout au long de la cohabitation, l'OFFICE64 s'assure du respect du cadre légal et réglementaire. Un suivi régulier du binôme est mis en place, en lien avec les autres acteurs sociaux (CAF, ...). Lors de la sortie, un état des lieux de sortie est réalisé, et un questionnaire d'évaluation de la cohabitation est rempli, afin d'améliorer régulièrement l'offre.

TEMOIGNAGES DE NOS LOCATAIRES ACCUEILLANTS ...

« J'ai eu 3 enfants et les 2 dernières ont fait de longues études et loin, et j'ai eu la chance d'avoir toujours rencontré des gens qui ont hébergé mes enfants [...] je me suis dit que c'est un signe et que c'était mon tour de pouvoir aider quelqu'un en l'accueillant chez moi, comme on a accueilli mes filles... » - Sylvie -

« Je suis contente d'accueillir chez moi parce que j'ai de la place et que je me sens moins seule le soir. Les jeunes, on ne les aide pas assez [...] je ne veux pas qu'ils dorment dans les voitures, moi je suis prête à les aider. [...] Financièrement aussi cela nous aide à nous, les retraites ne sont pas très élevées. » - Maïté -

Cohabiter, c'est tisser des liens ...



Vous voulez des renseignements sur le Co hébergement ? Ecrivez-nous !



cohabitationintergenerationnelle@office64.fr